

### CONFERENCE TELEPHONIQUE AVEC LA SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

#### DU 24 MARS 2020 :

Pour commencer, la Secrétaire d'Etat (SE) auprès du Ministre de l'économie et des finances, Mme Agnès Pannier-Runacher, a tenu à adresser un message de soutien et de remerciement à l'ensemble des agents.

Pour la Direction Générale du Trésor ( DGT) (prêts, assurances, crédits), il s'agit de minimiser la casse sociale et économique.

Au niveau de la Direction Générale des Entreprises ( DGE ) (solidarité, indemnités, marchés publics sur la commande internationale et la production française), un appel sera fait aux DIRECCTE pour aider les petites entreprises.

La DGCCRF est centrée sur l'import/export, la sécurité sanitaire et les tâches liées au COVID-19. Il s'agit de suivre l'évolution et d'identifier les agents mobilisables localement.

L'INSEE est opérationnelle informatiquement. Elle calcule les indices, surveille les comportements régionaux, suit l'augmentation des prix et mène des enquêtes téléphoniques auprès des ménages.

La secrétaire d'Etat indique que 2 conférences par semaine ont lieu à la DGCCRF, 1 pour l'INSEE, 1 pour l'AC. Au niveau de la DGT, il y aura un CT réseau étrangers. Elle reconnaît que l'ensemble des PCA n'ont pas été présentées aux instances.

#### **Bilan COVID-19 au Ministère :**

Actuellement :

- 101 638 agents sont à leur domicile (soit 82 %) dont :
  - o 723 en quatorzaine soit 0,6% :
  - o 51 260 en ASA garde d'enfants soit 41,3% ;
  - o 29 000 en télétravail soit 23,4%
  - o 20 655 en ASA ne pouvant télétravailler soit 16.6%
- 21 174 en PCA soit 17,1% ;
- 1 190 malades (testés ou non) soit 1%.

**Aujourd'hui encore ces chiffres n'intègrent pas la DGCCRF** puisque le ministère est dans l'attente des remontées du Ministère de l'Intérieur...

**Sur la partie RH :** La secrétaire d'Etat a affirmé que des efforts allaient être demandés à tous, parce qu'«*on est tous contributeurs*».

**ASA covid-19 :** ces jours d'ASA ne génèrent pas de RTT, ainsi 1 jour RTT est perdu tous les 11 jours d'ASA.

**Congés annuels** : les congés payés posés sur la période de confinement sont maintenus sans possibilité de les supprimer ou de les transformer en ASA. Sur les congés à venir et déjà déposés par les agents (notamment les vacances de printemps) alors que le confinement va être prolongé, la Secrétaire d'Etat a indiqué que cela serait discuté au niveau interministériel.

Concernant l'article 11 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence qui permet, dans le privé, à l'employeur d'imposer la prise de congés dans la limite de six jours ouvrables pendant le confinement, Madame PANNIER-RUNACHER n'exclut pas une disposition similaire pour la fonction publique car pour « *pour se relever de la crise* » il faudra « *faire collectivement un effort* ».

De façon plus générale et sur les questions des calendriers de mutations, résultats de concours, affectations de stagiaires, la Secrétaire d'Etat a rappelé qu'il n'y avait actuellement aucune visibilité. Enfin concernant la campagne d'évaluation, ça sera à chaque Direction de voir.

**Jour de carence** : La loi « mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 » n'est pas rétroactive et ne s'appliquera donc pas aux congés maladies antérieurs à cette loi.

#### **Equipements de protection** :

Des commandes de gels hydro alcoolique sont en cours.

Pour les masques : la Secrétaire d'Etat a rappelé que les masques chirurgicaux et FFP2 sont réservés au personnel de soin.

Toutefois, la France recherche de nouvelles sources d'approvisionnement (étranger ou entreprises innovantes) pour les masques dits « alternatifs » destinés au public et aux personnes qui contrôlent.

Une doctrine interministérielle va être publiée dans la soirée sur le port des masques.

Le nettoyage des locaux et des véhicules doit être plus approfondi en lien avec médecin de prévention ; des évacuations ont eu lieu à la DGFiP. Si une contamination présente est détectée, il faut alerter le médecin de prévention ; un modus operandi existe ainsi qu'un questions/réponse.

Pour la DGCCRF, il faut s'assurer de voir qui est le médecin de prévention !

**Carte professionnelle** : si les commissions d'emplois valent maintenant attestation permanente (accompagnée de l'attestation personnelle) des erreurs des forces de police ou de gendarmerie peuvent avoir lieu, (le Ministère de l'Intérieur reconnaît qu'il peut y avoir des retards à l'allumage). Aussi les agents qui seraient verbalisés avec une attestation individuelle et une carte professionnelle peuvent faire une demande de remboursement.

#### **DGCCRF** :

**Pour ce qui relève de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE)** : dont la mise en place des SGC, les réorganisations prévues pour cette année sont reportées au 01/01/2021.

Les organisations syndicales ont déploré l'absence de concertation sur le plan de continuité de l'activité à la DGCCRF. La secrétaire d'Etat a expliqué que les plans de continuité des administrations de Bercy avaient dû être mis à jour dans l'urgence pour faire face à cette crise.

Elle précise que ces plans de continuité sont d'ailleurs en cours de révision pour s'inscrire dans la durée puisque nous nous orientons vers un prolongement du confinement.

La secrétaire d'Etat a rappelé l'importance de nos missions face à la demande des Français et des entreprises. **Nos missions sont essentielles.**